

**INTERNATIONALISME STATISTIQUE  
ET RECENSEMENT DE LA NATIONALITE AU 19<sup>EME</sup> SIECLE**

*(Morgane Labbé, EHESS)*

## **Introduction**

Parler d'internationalisme statistique au 19<sup>e</sup> siècle renvoie moins un projet de statistique internationale qu'à une forme de coopération entre Bureaux de statistique, qui se concrétisa au milieu de ce siècle dans les *Congrès internationaux de statistique*. L'histoire de la statistique, ou plutôt les histoires de la statistique, qui ont longtemps été des histoires nationales de type hagiographiques<sup>1</sup>, ont souvent minimisé l'influence du Congrès<sup>2</sup>, certes difficile à saisir dans les myriades de résolutions prises au fil des sessions, et la volumineuse documentation léguée à leur issue. En outre, le 19<sup>e</sup> siècle qui consacra les Etats nationaux, met en retrait l'intérêt pour les projets internationaux. Pourquoi les statisticiens ont-ils opté pour la forme d'un congrès pour organiser leurs rencontres et leurs échanges, et à quel type de coopération pouvait bien renvoyer un congrès de statistique ? Les rencontres des statisticiens se sont moulées dans le modèle du Congrès qui était la structure prépondérante au 19<sup>e</sup> siècle pour mettre en relation et en scène les Etats. Le projet initié par Quetelet et partagé par d'autres figures dirigeantes de la statistique administrative survient dans une période marquée par un essor sans précédent de l'information statistique et de sa diffusion dans l'espace public. Les années 1830-49, que Westergaard dénomme « *l'ère de l'enthousiasme statistique* », constituent une période d'engouement pour la statistique, qui est perçue comme un langage efficace de description d'un monde social changeant (urbanisation, industrialisation) mais opaque (et donc menaçant). Partout en Europe des services de statistique sont établis ou rétablis ; des sociétés de statistique, des revues sont créées. C'est la multiplication des données chiffrées autour de préoccupations communes qui fait naître une exigence nouvelle, celle de leur comparabilité. La question de la comparabilité des chiffres n'est en aucun cas nouvelle ; elle est même au fondement de la statistique dans son acception allemande, qui propose des descriptions comparées des Etats. Elle favorise pendant tout le 18<sup>e</sup> siècle la circulation des chiffres et des ouvrages, mais leur comparaison, et donc en amont leur unité,

---

<sup>1</sup> Desrosières (2000).

<sup>2</sup> Mentionnons deux auteurs qui font exception, et restent les références sur le sujet : pour l'époque contemporaine, E. Brian qui y a consacré plusieurs articles et pour la période d'avant-guerre, Harald Westergaard, qui, dans son livre attira l'attention sur ce qu'il appelle « La période du congrès ». Cf. bibliographie.

s'opèrent dans des lieux multiples et non dans des instances centralisées comme les Bureaux. Elle se pose dans d'autres termes, les statisticiens des Congrès entendent résoudre le problème de la comparaison de données officielles en améliorant l'organisation de la statistique administrative, en instituant des procédures communes de collecte des chiffres. Les membres du Congrès mettent en avant un objectif « pratique » et non scientifique, selon les termes de Westergaard, dans le sens où ils ne traitent pas de théories de statistique, et mais aussi, de thèmes qui seraient « politiques ». Autrement dit, comme on le verra, ils construisent un espace « neutre » de rencontre, une communauté de spécialistes, autour de l'établissement de règles de travail commun<sup>3</sup>. Dans le discours que Quetelet prononça lors de la première session, celui-ci exposait très clairement la raison du Congrès ainsi que l'idéal de ses premiers membres :

« Chacun de vous sans doute a été frappé du défaut d'unité qu'on rencontre en général dans les documents statistiques des différents pays, et de l'impossibilité où l'on est, presque à chaque instant, d'établir des comparaisons entre eux. »

À cet idéal de comparabilité Quetelet fait correspondre un plan d'organisation et de coordination des activités des bureaux nationaux, placés sous l'égide du Congrès, qui est ainsi conçu comme une instance supérieure, émettant des recommandations et promouvant les échanges. Une collaboration étroite avec les gouvernements, qui finançaient l'organisation des sessions, qui envoyaient leurs représentants et déléguaient les responsables des grandes administrations, était en permanence encouragée. Les responsables du congrès concevaient leurs propositions dans le cadre des administrations gouvernementales ; cela donnera au congrès un caractère officiel, qui ne sera pas remis en cause, mais qui sera aussi une des causes de sa disparition.

C'est ainsi que la nationalité s'est trouvée, comme d'autres « matières », dans l'agenda du Congrès. Sauf que cette « entrée en matières » était tout sauf évidente : comment les statisticiens ont-ils pu envisager dans une perspective de coordination internationale cette question alors si controversée de la nationalité ? Le 19<sup>ième</sup> siècle consacra le principe des nationalités comme principe légitime des régimes politiques, sans apporter une réponse unique à la question, « *Qu'est-ce qu'une nation ?* ». Au début du 19<sup>ième</sup> siècle (c'est à dire bien avant que Renan ne publia son opuscule qui date des années 1870) l'idée de nation issue de la matrice de 89 où elle se confond avec le peuple, sert moins à construire un régime, qu'à

---

<sup>3</sup> Cf. Brian

impulser le renversement des dynasties en place, ou de groupes détenant un pouvoir perçu comme usurpé. Cette idée d'émancipation resta longtemps présente, et porta les mouvements de 1848 dans une grande partie de l'Europe. Aussi pour les statisticiens, qui se percevaient et agissaient comme des administrateurs de la réforme de l'Etat, la nation était une catégorie de référence et d'action qui conservait cette force d'attraction. Le livre de Silvana Patriarca sur le rôle des statisticiens italiens dans la construction de la nation en donne un exemple très éclairant. « Construire la nation italienne », c'était tendre un miroir pour montrer son étendue, sa viabilité économique, sa population nombreuse, décrire sa diversité régionale tout en convainquant de son unité, et fonder ainsi par les « faits » les aspirations de la « rue ». Dans d'autres Etats, la nation représenta un défi plus compliqué, celui de la délimitation de la communauté nationale et des critères qui définissent son appartenance. Les statisticiens ont donc aussi ouvert la « boîte de Pandore » des nationalités, quand ils confièrent au Congrès de statuer sur son relevé dans les recensements.

#### **A. Du « Tableau ethnographique » à « la Statistique des nationalités »**

Les neuf sessions du Congrès international de statistique, qui se tinrent périodiquement entre 1853 et 1876, réunissaient chaque fois quelques centaines de participants. Les directeurs des grands bureaux de statistique y étaient régulièrement présents, formant un noyau fondateur et fidèle au projet initié par Quetelet, d'uniformisation de la statistique administrative.

L'organisation de chaque session, qui se tenait chaque fois dans une capitale européenne différente, était confiée à une commission composée de statisticiens et administrateurs du pays d'accueil - le lieu de la session ayant été décidé par la précédente commission. Elle avait la charge d'établir un programme, qui tenait compte des délibérations antérieures, mais se devait surtout de proposer des matières nouvelles. C'est ainsi que la commission autrichienne préparatrice de la troisième session, qui se tiendra à Vienne en 1857, a inscrit à l'ordre du programme, parmi les « objets nouveaux à soumettre au Congrès », le projet d'une statistique des nationalités.

## 1. La « statistique ethnographique » du Congrès international de statistique de Vienne en 1857

C'est au cours de ce troisième rassemblement que le président de cette session viennoise, Carl von Czoernig - par ailleurs directeur du Bureau autrichien de statistique -, soumit aux membres du Congrès le projet d'une statistique ethnographique, sous le titre, « *Statistique des différences ethnographiques de la population d'un État, comprenant leur influence sur le bien-être, les moeurs et la civilisation de la nation* »<sup>4</sup>. Après en avoir rapidement débattu, le Congrès l'approuva, mais uniquement comme une « base pour des travaux futurs », sans le retenir au titre des recommandations délivrées à l'attention des Bureaux. En effet, Czoernig ne proposait pas un « questionnaire », comme cela figurait dans son projet initial, qui puisse servir à dénombrer la population selon des caractères ethniques, mais plutôt un inventaire descriptif des « races » ou « nationalités », de leur distribution sur le territoire, et de leurs caractéristiques linguistiques, culturelles, physiques.

### Bases d'une statistique ethnographique

1. Distribution des races d'après les territoires qu'elles occupent dans les limites de l'Etat
2. Délimitations des districts qu'elles habitent, en désignant
  - a) les îlots ethnographiques
  - b) les transitions ethnographiques aux confins de deux races
  - c) les groupes mixtes dont les habitants appartiennent à plusieurs races.
3. Tableau des diverses races indiquant la population appartenant à chacune et l'étendue des territoires qu'elles occupent en tenant compte des divisions administratives du pays.
4. Signes caractéristiques des races :
  - a) d'après leur caractère intellectuel, leurs moeurs, de leurs habitudes,
  - b) d'après leurs caractères physiques,
  - c) d'après leur langage, en discutant les dialectes d'une manière approfondie

L'aspect descriptif et détaillé, l'importance de la distribution spatiale, et le caractère peu numérique de cette statistique est à première vue frappant si on la replace dans le cadre des Congrès où elle était présentée. Elle s'apparente aux travaux encyclopédiques – récit de voyages, description géographique, etc., du 18<sup>ème</sup> siècle, caractéristique de l'époque des Lumières, que ce soit en Allemagne ou en France. Cette anomalie du projet était d'ailleurs

---

<sup>4</sup> *Compte-Rendu de la troisième session du Congrès International de Statistique, Vienne, 1857.*

apparue aux membres du Congrès, qui avaient demandé au cours de la discussion, que l'on modifiât des intitulés qui leur semblaient inappropriés : le terme de « Tableau » du point 2 fut substitué à celui de « Statistique ». L'expression « caractères des races » du point 4 fut contestée par un membre de la section, il proposait l'expression « Statistique des particularités » car objectait-il :

« (cela) pourrait faire croire qu'il s'agit ici de la description de certaines particularités de mœurs, usages, coutumes, fêtes populaires, etc. , comme on en trouve dans les traités de géographie et dans les relations de voyages, tandis que le Congrès demande qu'on dresse « *la statistique des différences ethnographiques* ». Or la statistique demande des termes et des rapports numériques sur les hommes ».

Et il ajoutait :

« M. Quetelet, notre maître, nous a appris dans son ouvrage « sur l'homme » comment il fallait procéder pour atteindre ce but ».

On préféra « signes caractéristiques ». Ces désaccords sur des détails terminologiques montrent que les membres du Congrès, sans concéder le titre de « statistique » au projet de Czoernig, n'entendaient pas qu'il altère ce qu'ils définissaient comme « statistique ». Définition en l'occurrence en négatif : « il ne s'agit pas ici de simples descriptions pittoresques, mais de calculs statistiques », rappelait-on, mais les membres de la section n'apportaient pas de propositions plus précises et concrètes que celle de Czoernig.

Le projet de statistique ethnographique de Czoernig était en réalité plus élaboré que les « descriptions pittoresques » dont on le rapprochait. Il s'appuyait sur une tradition savante précise : celle de la statistique dite universitaire, conceptualisée au 18<sup>ième</sup> siècle dans les enseignements des professeurs de Göttingen (Hooek, 1977), notamment ceux de Schlözer. Cette tradition universitaire avait connu une large diffusion en Europe centrale (Ducreux, 2005) ; mais, alors qu'elle s'était éteinte dans les Etats allemands au tournant du 19<sup>ième</sup> siècle, laissant s'imposer la statistique numérique et administrative<sup>5</sup>, elle s'était maintenue en Autriche pour diverses raisons, qui tenaient aux rapports différents liant là les mondes académiques et administratifs. Descriptive et narrative, la statistique « universitaire » fournissait des règles pour observer et agencer des données sur l'Etat, généralement peu chiffrées. Dans l'éventail des savoirs empiriques rassemblés et systématisés dans le curriculum des Sciences de l'Etat, Schlözer l'avait définie par rapport à l'histoire: cette

---

<sup>5</sup> Notamment en Prusse où le bureau de statistique fut créé dès 1805

dernière rendant compte sur un mode chronologique de la succession des événements passés, la statistique s'intéressait aux faits tels qu'ils s'agencent dans le présent. Étendant son raisonnement, Schlözer distinguait ce qu'il dénommait « l'ethnographie » comme une méthode permettant d'ordonner des faits sur la genèse des peuples, en complément de la méthode géographique qui décrivait la répartition des peuples dans l'espace (Stagl 1995). C'est dans cette filiation et dans les termes de l'œuvre de Schlözer, que Czoernig introduisait son projet dans le programme du Congrès. Comme celui-ci, il définit la statistique ethnographique d'abord par sa place et sa fonction dans l'ensemble des disciplines ; et introduit l'ethnographie comme une science auxiliaire de la statistique :

« La statistique qui s'occupe de l'exposition des situations économiques et politiques d'un Etat a besoin de plusieurs sciences auxiliaires, soit pour dresser le tableau d'un pays particulier, soit pour comparer les circonstances analogues des divers pays. Parmi les sciences auxiliaires, c'est l'ethnographie qui a avec la statistique le plus d'affinité »

Reprenant la formule célèbre de Schlözer sur les rapports entre statistique et histoire, il place l'ethnographie « *entre l'histoire, qui est la statistique en mouvement, et la statistique qui est l'histoire fixée à un moment donné* ». Puis, une fois montrée qu'elle a sa place propre dans le système des dites Sciences de l'Etat (Bödecker), il présente son objet :

« L'ethnographie envisage les populations au point de vue de leur nationalité, elle constate leur apparition et leur disparition, leur développement et leur décadence, leur influence sur la vie sociale, politique et religieuse dans le passé comme dans le présent; enfin elle étudie leur langue, leur vie, leurs moeurs, leur degré de culture. »

La définition est très proche de celle de Schlözer à la différence près qu'il divise l'ethnographie en deux nouvelles branches :

« L'ethnographie historique, qui expose les faits dans leur ordre successif, tels qu'ils se sont présentés dans le temps et (...) l'ethnographie statistique qui présente les faits simultanément, tels qu'ils se classent dans l'espace ».

Le même objet - les races ou les nationalités -, était ainsi envisagé sous les deux dimensions qui distinguent l'histoire et la statistique, selon le modèle caractéristique de Sciences de l'Etat diffusé l'école de Göttingen. C'est aussi le schéma courant qui guidait philologues, géographes, anthropologues, historiens, lettrés érudits et universitaires reconnus, dans des travaux retraçant l'histoire des peuples et des nations dans de vastes fresques narratives, décrivant leurs migrations depuis l'Antiquité. Czoernig venait justement d'achever une œuvre monumentale, « *l'Ethnographie de la monarchie autrichienne* », trois volumes attachés à une carte ethnographique de grand format, dont la réalisation avait occupé le Bureau de statistique

impériale pendant plus de quinze années (Labbé, 2004). Exposée à l'occasion de cette rencontre prestigieuse qu'était le Congrès, cette œuvre impériale et patriotique, réalisée aussi dans l'ombre du néo-absolutisme succédant aux événements de 1848, venait recevoir sa consécration internationale. La présentation que fit Czoernig de son projet de statistique ethnographique, reprenait donc les grandes axes de ce travail déjà achevé, et qu'il avait en outre exposé ailleurs comme à l'académie des sciences. Le Congrès international de statistique représentait l'étape ultime de cette reconnaissance, mais au-delà de celle-ci Czoernig envisageait avec hésitation sa généralisation à d'autres États . Considérant que cette statistique ethnographique concernait seulement l'Autriche, la Russie et la Turquie, « qui se trouvent dans des circonstances ethnographiques analogues » - c'est à dire des empires multinationaux -, il proposa à la commission organisatrice de la supprimer du programme, « d'autant plus, que les détails y dominent trop pour qu'elle puisse être traitée partout de la même manière ». Cette dernière remarque met en évidence le point d'achoppement de l'ambition de Czoernig, qui parvenait avec réticence et difficultés à émettre des propositions qui puissent être extraites de leur contexte, traduites en recommandations et règles standardisées, notamment pour les recensements de la population. En effet, cette vaste entreprise de compilation érudite que représentait « l'ethnographie de la monarchie », que ce soit dans la narration historique ou la figuration cartographique, accordait une place réduite aux sources numériques. Comme on l'a vu, celle-ci était parfaitement conforme au modèle de la statistique « universitaire » longtemps prédominante dans l'espace germanique. Le caractère étonnant et énigmatique du projet, outre sa présentation dans une institution dont le « maître » n'était pas Schlözer mais Quetelet, se pose surtout du point de vue de l'historiographie de la statistique qui dissocie ces deux courants. Car Czoernig, directeur du bureau impérial de statistique, et cela depuis sa création en 1841, était également le réorganisateur de la statistique administrative autrichienne. Loin d'être réfractaire au calcul et aux chiffres, il avait travaillé à élargir son domaine, notamment dans la production de chiffres sur l'activité économique par la mise en place d'une statistique industrielle et financière assez novatrice, et la conduite de recensements dans l'esprit des fondateurs du Congrès dont il était un des membres depuis sa création. Enfin l'administration impériale était aussi héritière d'une longue tradition en matière de recensement (Horvath, 1989). D'ailleurs, pour réaliser la carte ethnographique de la monarchie autrichienne, Czoernig avait fait relever, en 1846, dans les registres de population, la langue des habitants, il fit aussi enregistrer la nationalité lors du recensement en 1850. Or, ces expériences ne furent pas renouvelées au recensement de 1857, l'administration statistique avait été confrontée à des problèmes multiples pour recueillir ces

données, qui se reflétaient dans la qualité médiocre des résultats. Czoernig avait mis en place une vaste procédure destinée à vérifier, compléter et corriger les données (enquêtes supplémentaires, recours à des spécialistes de telle ou telle province, recueil de témoignages de voyageurs, etc.). Ces échecs confortaient la conception de la nationalité de Czoernig, qui défendait avec l'ethnographie, une approche synthétique, croisant une variété de caractères et de données issues d'autres sources, incompatible avec l'emploi d'un critère unique comme l'exigeaient les recensements. Aux yeux du Bureau autrichien qu'il dirigea plus de vingt ans, la statistique inférentielle et numérique ne convenait pas à la connaissance de certains caractères comme les nationalités ; le cadre encyclopédique, autrement dit l'approche généraliste offerte par la tradition universitaire des sciences de l'Etat s'y prêtait mieux.

Ce qu'on pourrait, ou devrait, considérer comme l'acte de naissance officiel de la statistique ethnique se présentait plutôt comme une piètre tentative, et même un échec, puisque, à peine programmée, elle fut retirée de l'agenda des statisticiens. La statistique ethnique devra encore attendre quinze ans pour recevoir ce sceau officiel de la communauté des statisticiens.

## 2. La « langue parlée », indicateur de la nationalité

La huitième session du CIS, qui se réunit à St Pétersbourg en 1872, remit à l'ordre du jour la question du relevé de la nationalité dans les recensements. Czoernig considérait la Russie comme un des seuls États, avec l'Autriche et la Turquie, à être concerné par une statistique ethnographique, l'exposé que Séménov - directeur du comité central de statistique de Russie - , fit au cours de cette session contraste cependant avec celui tenu par la commission autrichienne quinze ans auparavant. Alors que Czoernig voulait donner de l'empire autrichien ébranlé par les revendications nationales de 1848, l'image d'un empire tirant sa cohésion de l'équilibre entre les nationalités, les présentations des statisticiens russes renvoient à un modèle impérial, plus conquérant et assimilationniste. Elles reflètent plus largement le tournant offensif pris par les mobilisations et revendications nationales en Europe en cette fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Des expressions comme « *des nationalités faibles asservies et assimilées par un peuple de vitalité puissante* », ou encore « *un peuple dominant et supérieur en civilisation* », qui émaillent leurs propos, reflètent des représentations idéologiques répandues et partagées ; prononcées dans le cadre officiel du Congrès, elles témoignent de leur légitimité auprès des statisticiens. Conséquence de ce changement, à la différence de Czoernig qui

estimait limité l'intérêt de la statistique ethnographique au niveau international, Semenow la présente comme une question centrale :

« À une époque où la question des nationalités tient en politique une place si grande, il est inutile de démontrer l'importance des données qui concernent la statistique ethnographique ; la statistique oublierait un de ses problèmes les plus graves, si elle ne recherchait pas la solution de questions d'un intérêt aussi puissant pour les États et pour la science ».

Question centrale, mais négligée par le Congrès, ajoute Semenow :

« La statistique ethnographique a été en général peu travaillée par le Congrès, qui ne s'en est occupé qu'à la session de Vienne pour en poser les bases »

Reprenant le programme adopté à la session de Vienne, il revient sur les trois signes caractéristiques des nationalités retenus par Czoernig, mais, fait nouveau, pour s'interroger cette fois sur la manière dont la statistique peut saisir et recueillir la nationalité :

« L'objet de ce rapport est d'examiner quel est de ces trois caractères celui qui peut être le mieux recherché par les méthodes numériques de la statistique et en particulier par le recensement ».

Écartant les « caractères intellectuels », et le « développement physique de l'homme », il recommande exclusivement la question sur la langue :

« La langue maternelle ou langue parlée est (...) le seul caractère ethnographique que le recensement puisse rechercher. »

Aux hésitations de Czoernig succéda ainsi la décision, prise dans l'intervalle court d'une session, et d'ailleurs incontestée, de Séménow : le choix d'un critère unique et simple, la *langue parlée*, pour relever la nationalité au moyen d'un recensement. Hormis le contexte politique des Etats, qu'est ce qui explique cette détermination soudaine des statisticiens russes ? La principale raison réside dans la multiplication, depuis la Session de Vienne en 1857, des recensements réalisés dans les différents pays, et avec ceux-ci, des relevés sur la nationalité. À commencer par la statistique administrative russe, avec l'introduction dans le recensement de la ville de St Pétersbourg en 1869, d'une question sur la langue maternelle comme indicateur de la nationalité<sup>6</sup>. De surcroît, les nouvelles règles édictées dans les séances du Congrès unifiaient les dénombrements, rendant aussi leurs procédés comparables et transférables. Séménow les connaissait, il s'y référait explicitement pour convaincre le Congrès, et formuler sa recommandation :

---

<sup>6</sup> La question sera seulement généralisée à l'échelle de la Russie au recensement de 1897.

« La Belgique, l'Italie, la Prusse et la Russie (ont) adopté cette question et l'expérience a montré qu'elle ne soulevait pas de difficultés sérieuses. Chacun sait parfaitement indiquer la langue dont il se sert depuis son enfance pour penser et s'exprimer »

Le relevé de la langue revêtait pourtant dans ces pays des significations différentes. En Belgique, une question sur la *langue parlée* est posée dès les premiers recensements<sup>7</sup> : à celui de Bruxelles en 1842, « *Quelle langue parlez-vous habituellement* », ainsi qu'à celui général de 1846. Au recensement de 1866, elle fut modifiée, la question était restreinte aux « *langues nationales connues* » - « *français (ou wallon), néerlandais (ou flamand), allemand (ou luxembourgeois)* ». Les réponses étaient réparties en trois catégories : unilingues, bilingues, et trilingues (Levy, 1938). Mais en dépit du qualificatif « national », la langue n'est pas utilisée comme un indicateur de la nationalité, il s'agit toujours d'un dénombrement linguistique, qui répond dans le nouvel Etat à des besoins administratifs créés par sa situation plurilingue (décider du régime linguistique des régions). C'est probablement dans cet esprit, s'inspirant en cela du modèle du recensement belge, que la première session du Congrès, organisée à Bruxelles en 1853, avait fait figurer la « langue parlée » parmi les renseignements à recueillir par un recensement. D'ailleurs, lors de la session de Vienne, Czoernig ne s'y référa pas. En Prusse, la situation était différente mais aussi diversifiée<sup>8</sup>. Durant la première moitié du 19<sup>ième</sup> siècle, l'enregistrement des données sur la population restait principalement entre les mains des autorités régionales. Dans des districts orientaux, où la part de la population non-allemande, polonaise notamment, était importante, la langue des habitants était indiquée dans les registres locaux, mais selon des critères et formules variés. Dans la plupart des cas, la finalité de ces relevés locaux était administrative : réglementer l'usage des langues dans le domaine public, évaluer la connaissance de l'Allemand. À partir des années 1850, dotée d'une autorité renforcée, le Bureau prussien de statistique uniformisa les relevés ; au dénombrement de 1858, puis à celui de 1861, il fit relever la « *langue familiale* », définie comme la langue habituellement parlée dans la famille. En 1871, la Commission centrale de statistique devant statuer sur la réforme du recensement, recommanda l'enregistrement de la « langue maternelle ». Qu'il s'agisse de « langue familiale », de « langue maternelle », ou autre, qu'elle soit enregistrée dans une logique administrative et locale, ou sous la conduite centralisée du Bureau de statistique à l'échelle de l'Etat, statisticiens et autorités régionales considéraient la

---

<sup>7</sup> Voir l'article très complet de P. Levy (1938).

<sup>8</sup> Labbé (2003).

langue comme un trait distinctif de l'appartenance nationale. Cette équivalence implicite entre langue et nationalité, fut formulée de manière systématique dans deux publications d'un statisticien du Bureau prussien, Richard Böckh : un long article paraissant en 1866 sous le titre « *L'importance statistique de la langue nationale comme caractère de la nationalité* », suivi en 1869 d'un ouvrage, « *Du chiffre de la nation allemande et de son territoire linguistique dans les Etats européens* ». Ces publications connurent un grand succès et les recommandations données pour fonder une statistique des nationalités, furent appliquées dans les recensements prussiens, puis du Reich. Elles eurent aussi un large écho auprès des statisticiens étrangers, notamment en Russie (Cadiot, 2007), et les résolutions du Congrès de St Pétersbourg n'y étaient pas étrangères. Ce qui assura ce succès tient à la manière dont Böckh liait dans un même discours, des préceptes courants de philosophie politique sur la nation et la langue, avec les revendications de la statistique officielle des Bureaux, et les exigences pratiques de l'enregistrement statistique. Ces propos se trouvaient exposés dans la rhétorique maîtrisée du monde académique allemand d'où venait Böckh, mêlant aux longues argumentations logiques, des formules emphatiques célébrant la nation allemande. Sans détailler le contenu de ces publications, les principaux points exposés par Böckh sont les suivants. Il partait du postulat commun selon lequel la nationalité s'exprime d'abord dans la langue, et que la langue commune lie les membres d'une même nation dans une communauté spirituelle ; ni le territoire, ni l'Etat ne déterminant la nationalité. Il démontrait que la langue est pour la statistique le meilleur caractère de la nationalité, qu'elle-seule peut être mesurable dans les recensements, car, tout en étant un caractère individuel, elle permet d'obtenir des résultats à l'échelle agrégée d'une population, qui mettent en relief des différences nettes entre groupes. Il justifiait aussi le choix de la langue par les réponses fiables et tranchées qu'elle recevrait. Enfin il concevait le recensement comme le seul mode d'enregistrement de la nationalité, selon des règles qui étaient précisément celles promues par le CIS (relevé individuel, autodéclaration, exhaustivité).

Les recommandations de Böckh durent pourtant attendre vingt ans avant d'être insérées dans le recensement prussien (celui de 1890), des raisons politiques s'ajoutant à des oppositions administratives en sont probablement la cause – celle-ci n'étant nulle part exposée. Cela expliquerait aussi le silence sur ce dossier des statisticiens prussiens dans les sessions du Congrès. En revanche, il est à peu près certain que les écrits de Böckh donnèrent aux propositions de Semenow, cette expression résolue nouvelle qui devait dissiper les doutes de la communauté des statisticiens. Mais il recommandait la *langue parlée* plutôt que la *langue*

*maternelle*, et cette différence montre bien que la condition de l'assentiment de cette communauté internationale sur cette question, passait par la construction d'une catégorie plus large, qui regroupait alors la variété des usages des Bureaux européens. Il s'agissait moins d'une différence d'acception, que de préserver un espace de significations entre usages linguistique et national. La standardisation à l'échelle internationale avait donc comme corollaire la généralisation polysémique de la notion de langue. À partir de celle-ci Séménov pouvait regrouper plus de cas, il pouvait aussi donner à ses propositions une ancienneté, qui remontait, par-delà la session de Vienne, à la toute première session de Bruxelles, qui avait inscrit la « langue parlée » dans les matières à recenser. Or, en la plaçant dans cette filiation, il s'opposait à la résolution que le Congrès avait votée à ce sujet lors d'une session plus ancienne : la *langue parlée* y figurait comme une question facultative, et cette décision, rediscutée dans une session ultérieure, celle de Londres, avait même été entérinée. Semenow revient donc sur celle-ci :

« Nous ne pouvons approuver l'exclusion de la catégorie des renseignements indispensables, la langue parlée, qui généralement détermine la nationalité. (...). La question de la langue parlée doit être mise au nombre des matières obligatoires des recensements »

Cette session, qui s'était tenue à Londres en 1860, avait en effet statué sur les bases de la construction d'une statistique internationale, c'est-à-dire la répartition entre les « matières indispensables » et les autres, ces dernières jugées propres à des situations singulières à des Etats, par conséquent non-généralisables. Conformément aux résolutions de Bruxelles, la *langue parlée* avait été classée, comme d'autres caractères, dans cette seconde catégorie. Or, les organisateurs anglais avaient un peu atténué le sens de cette répartition, et précisé dans le programme que « ces informations (...) quoique non indispensables dans tous les Etats, doivent être recueillies chaque fois que cela est opportun et possible ». Lors de l'assemblée, cette remarque fut à l'origine d'un différent entre Legoyt, chef de la statistique administrative française et le président de séance, Earltope. Legoyt l'interrogea sur l'opportunité de cette question sur la langue parlée :

« Ce renseignement est-il bien utile ? Y a-t-il, par exemple, un grand intérêt à savoir, en Angleterre, quelles sont les personnes qui parlent une autre langue que celle du pays ? Où est l'utilité pratique d'une telle constatation ? »

Legoyt prenait les organisateurs au pied de la lettre, si la question n'est pas facultative, en quoi serait-elle pertinente, non pas en Autriche, ou en Russie, mais en Angleterre. Il ne

méconnaît pas non plus les lectures nationales des données linguistiques, aussi ajoute-t-il plus ironiquement :

« Vous avez déjà classé la nationalité parmi les données à recueillir obligatoirement ; or, l'indication de la langue parlée ne peut guère avoir d'autre résultat que de faire connaître la nationalité de nouveau et sous une forme nouvelle. »

La remarque, presque anecdotique de Legoyt, montre bien que cette communauté internationale rassemblaient des statisticiens porteurs de visions distinctes de la nationalité, auxquels ils ne renonçaient pas pour autant. Legoyt restant fidèle à la conception française n'admettait que la définition politique de la nationalité. De ce fait, il ne pouvait accepter la question sur la langue que dans son sens linguistique et en montrait alors les limites, et donc l'utilité :

« Ce n'est pas tout, l'individu qui parle une autre langue que celle du pays qu'il habite, peut également parler celle de ce pays. Que déduirez-vous de cette double circonstance ? Ainsi dans le pays de Galles, vous avez un grand nombre de personnes qui parlent à la fois le Gaëlique et l'Anglais ; que conclurez-vous de ce renseignement ? Maintenant il faudrait s'entendre sur le sens de *langue parlée*. Désignez-vous une langue-mère, ou un idiome, ou un patois ? »

Mais son homologue anglais savait aussi répondre avec ironie :

« La spécification de la langue parlée [...] peut jeter d'importantes lumières sur le degré d'assimilation de certaines provinces plus ou moins récemment conquises. C'est ainsi, si je suis bien informée, que, dans une province de la France, c'est à dire en Alsace, on parle encore beaucoup l'Allemand ; tandis que dans une autre province, c'est à dire en Bretagne, on parle Breton. »

Legoyt conclut sur ces paroles :

Nous ne supposons pas qu'on ne parle pas Français en France . [...]. Je sais bien qu'un petit nombre d'habitants de la Lorraine et de l'Alsace parlent de préférence l'Allemand [...]. Mais ils peuvent parler, et parlent au besoin, les deux langues. Il n'y a donc rien à conclure de ce fait.

La transcription de cet échange s'arrête avec la remarque de Legoyt. La question sur la *langue parlée* fut maintenue parmi les questions facultatives jusqu'à la session de St-Pétersbourg.

La chronique de cette question retracée dans les différentes sessions du Congrès est mince comparée à d'autres thèmes qui occupèrent longuement les statisticiens. Elle nous révèle cependant comment se construisaient des normes de travail communes autour de divergences, politiquement et culturellement irréductibles. Celles-ci visent moins à réduire les différences,

qu'à construire un espace de sens autour d'une notion pouvant se décliner comme critère unique dans les recensements. Accepter la pluralité des sens d'un caractère comme la nationalité et la langue, était nécessaire pour gagner l'adhésion des statisticiens et conserver la cohésion de la communauté internationale qu'ils formaient, dans leur volonté d'autonomie vis à vis des tutelles étatiques. Mais, « qu'est-ce qui oblige les Etats ? est-ce un Congrès de statistique qui a ce pouvoir ? » demandait Ernst Engel, directeur du bureau prussien, lors de la session de St-Pétersbourg. Rien n'obligeait en effet les directeurs des Bureaux vis à vis des recommandations du Congrès, et leurs publications, comme on l'examinera plus loin, montrent qu'ils usaient de cette liberté de réinterprétation, tout en se référant au Congrès comme l'instance faisant autorité en statistique.

### **B. Comment constater la nationalité d'une population ? Une question pour trois mémoires**

La question du relevé de la nationalité devait pourtant figurer de nouveau au programme de la session suivante, qui devait se tenir à Budapest en 1876. La raison n'en est pas explicitée, mais il semble bien que les résolutions prises à Saint-Pétersbourg n'aient pas été satisfaisantes, puisque l'année suivante, en 1873, la commission permanente du Congrès<sup>9</sup>, décida de confier, en vue de la prochaine session, à trois de ses membres, la rédaction d'un mémoire sur le sujet. Le dossier fut placé de nouveau entre des mains austro-hongroises : deux statisticiens autrichiens, Ficker et Glatter, un hongrois, Keleti<sup>10</sup>, s'attèlent à cette tâche, à partir du questionnaire suivant que leur a soumis la commission :

« De quelle manière et par quels moyens la nationalité de la population peut-elle le plus sûrement être constatée ? quels sont les signes caractéristiques (langue, naissance, descendance, aveu) sur lesquels se fondent l'idée de nationalité et sous quelle forme les formulaires qui devraient servir à des levées de ce genre, devraient-ils être rédigés aussi pour une population moins avancée en civilisation ? »

La demande de la Commission est quelque peu surprenante, elle semble ignorer les résolutions précédentes et relance la réflexion presque sous la forme où elle se posa à Vienne

---

<sup>9</sup> Depuis la session de St-Pétersbourg, l'organisation du congrès est à la charge d'une commission permanente.

<sup>10</sup> Ficker est président de la commission centrale de statistique autrichienne, Glatter est chef du bureau de statistique de la ville de Vienne, et Keleti, directeur du bureau hongrois de statistique.

vingt ans auparavant, quoique le terme de « formulaire » ne laisse aucun doute sur son débouché pratique. En spécifiant aussi un type de populations, celles dites « moins avancées », la commission révèle cette préoccupation nouvelle soulevée par la question plus générale de la compréhension des questions des recensements nominatifs conduits sur la base des questionnaires distribués aux ménages et selon le principe de l'autodéclaration. Les mémoires furent publiés l'année suivante, en 1874, mais ne furent pas discutés, pour des raisons qui ne sont pas données. Les trois points de vue qui y sont exposés, conservent cependant leur intérêt, et laissent aussi deviner les raisons de cette mise à l'écart : aucun des auteurs ne parvint à des propositions nettes. On va revenir sur chacun d'eux pour essayer d'en comprendre les raisons.

Le mémoire de Glatter, qui est aussi le plus mince, est le plus éloigné des exigences pratiques des recensements. Il raisonne exclusivement dans le cadre de l'anthropologie, comme il l'écrit, il s'agit de « *souligner l'importance de la question des nationalités du point de vue anthropologique* » ; et entend là les sciences de la nature. L'objet à étudier est pour lui, non la « nationalité » mais la « race ». Par voie de conséquence il conclut que cette question est du ressort des sociétés d'anthropologie.

Loin de cette approche anthropologique, Keleti consacre une grande partie de son mémoire à exposer la conception hongroise de la nationalité, plus sensible au patriotisme qu'aux origines raciales :

« La nationalité n'est pas autre chose qu'un sentiment, analogue à celui de la religion, s'alliant au patriotisme qui anime tout individu et pouvant dépendre aussi du libre choix, aussi bien que la patrie; ce n'est qu'un sentiment sur lequel réagissent l'appartenance, la naissance ou descendance, les caractères des races et tout ce qui en dépend, et qui [...] se sert de la langue comme instrument de ses manifestations »<sup>11</sup>

En considérant la langue comme expression de l'appartenance nationale, il s'aligne sur les recommandations de la session de St-Pétersbourg, or, il omet toute référence à cette session :

« C'est encore une question pendante et non résolue que de savoir si la spécification des langues et de la nationalité doit faire partie du recensement de la population ou non. Le congrès tenu à Londres en 1860 n'a qu'à moitié résolu cette question, attendu qu'il s'est contenté d'établir deux classes de questions dont l'une comprend celles reconnues « indispensables » et l'autre celles, dites « non indispensables » et en faisant rentrer la recherche de la nationalité dans cette dernière. »

---

<sup>11</sup> p. 8

L'évocation de cette session permet aussi à Keleti de mettre en scène les différentes conceptions de la nationalité défendues par les statisticiens réunis lors de cette session. Mais, dans le nouveau contexte international, il minimise l'intervention du délégué anglais, et rend compte, à la place de celui-ci, de désaccords entre Legoyt et Boeckh :

Mr Legoyt (...) ne voulait reconnaître en deçà des frontières de son pays d'autre nationalité que la française, ou « la nationalité politique », disant que la population de l'Alsace et de la Lorraine qui parle encore en partie l'allemand n'était pas encore tout à fait assimilée, et ne voulant pas en conséquent faire de levées à cet égard.

L'Allemagne au contraire, et surtout Mr Boeckh, voulait faire faire ces levées non seulement pour connaître en deçà des frontières les nationalités danoise et slave, bien qu'elles soient déjà presque entièrement germanisées, mais aussi pour pouvoir constater dans les pays étrangers le chiffre de ses nationaux...

Mais on ne trouve aucune trace de cet échange dans les actes du Congrès et il semblerait que Keleti ait surtout exploité le différend qui avait opposé les deux statisticiens dans leurs ouvrages respectifs. Mis en scène dans le cadre du Congrès le récit entrainé dans la mémoire de celui-ci :

« Nous nous souviendrons tous longtemps de cette lutte animée dans laquelle plusieurs petits états ainsi que l'Angleterre restèrent neutres, tandis que l'Autriche avait pris décidément parti pour la grande Allemagne. (...) Il s'agissait moins de discussion scientifique, d'étude approfondie que de traiter la question sous le point de vue politique. »

Dans cette première moitié des années 1870, pas plus apaisées (au contraire) que le laisserait supposer l'emploi du passé dans l'évocation de Keleti, les événements européens inspiraient évidemment ses propos. L'enjeu est de sauver l'internationalisme du Congrès et sollicite de la part du directeur hongrois, des efforts rhétoriques. Le Congrès n'en survivra pas, et les phrases de Keleti, qui le présentait peut-être, dessinent déjà les contours du futur Institut international de statistique, s'attribuant comme mission de travailler pour la science et « l'histoire naturelle (des) peuples », et non plus les gouvernements. « C'est une autre étude que nous voulons faire à présent », écrit déjà Keleti en introduction de son mémoire.

« *Qu'est ce donc la nationalité, quels en sont les indices ?* ». Après avoir mis dos-à-dos les conceptions française et allemande, la réponse de Keleti s'intercale habilement entre elles :

« Nous ne craignons pas de dire qu'en admettant une différence entre la nationalité politique et la nationalité de langue - point de vue où nous autres Hongrois sommes parvenus depuis longtemps, en conséquence de notre situation à part en fait de nationalité, - on aurait pu tempérer la divergence entre les opinions française et allemande. »

Assurant ainsi le Congrès d'une médiation plus « neutre », il ne remet pas en question la résolution acquise depuis Londres sur la *langue parlée*. Il s'attache néanmoins à mettre en relief, à partir de l'exemple de la Hongrie, les difficultés pratiques que son relevé soulève, et en définitive souligne à son tour l'imprécision de la question :

« il y a des communes, dont presque tous les habitants savent deux ou quelques fois même trois langues qui, toutes, sont autant de langues parlées. Constaté ces faits et les constater à l'occasion d'un recensement est toujours chose bien difficile si non impossible ».

Les relevés de la langue au recensement autrichien de 1850, jugés très défectueux, puis l'abandon du relevé dans les deux recensements suivants de 1857 et 1870, montrent, selon lui, que cette procédure ne convient pas. Keleti présente donc une autre méthode qu'il a lui-même expérimentée, une méthode indirecte qui s'appuyait sur des statistiques scolaires mentionnant la langue et la religion des enfants. Par ce moyen, connaissant la distribution de la population selon la confession, il était parvenu à estimer la part des nationalités. Il livre le détail de ses calculs sans pour autant promouvoir cette méthode, parce qu'elle ne « constitue qu'un essai qu'on ne peut pas répéter plusieurs fois dans l'espérance d'un résultat vrai et qu'on puisse utiliser ». Keleti songe surtout à une enquête spéciale qui prendrait en compte une variété d'indices pour connaître la nationalité :

« Pour obtenir les résultats désirés il faudrait s'adresser individuellement à tous les chefs de famille, (...), pour leur demander (...) leur origine, leur lieu de naissance, la langue parlée dans la famille, leur langue maternelle et celle qu'ils savent ; prendre en considération leur descendance et les indices de races - [...] -, il faudrait enfin, tenir exactement compte de tous ces renseignements, de toutes ces manifestations et aveux et, les notant dans les rubriques correspondantes, en tirer ensuite logiquement le résultat qui s'exprimera par un mot, qui sera celui de la nationalité de l'individu ».

Cependant, à la différence de Glatter, il revient à des propositions en accord avec le recensement :

« Pour parvenir au but, je crois qu'il faut rattacher les levées faites sur les nationalités à celles du recensement général de la population. Il nous faut absolument les rattacher l'une à l'autre, malgré toutes les difficultés qui s'y opposent, parce que nul gouvernement ne voudra fournir aux frais d'un recensement

spécial, qui ne coûterait pas beaucoup moins que le dénombrement complet du peuple. »

Les arguments pécuniaires sont donc en faveur du recensement, mais dès que Keleti envisage sa réalisation concrète en Hongrie, d'autres réticences l'emportent :

« Il faudrait, pour parvenir à constater réellement la nationalité et arriver à un résultat vrai et exact, pouvoir expliquer d'abord aux individus auxquels on demande leur nationalité la nature de la question qu'on leur adresse.

Incompréhension des questions, omissions, voire refus du recensement, étaient bien les ombres qui planaient sur la réussite du recensement, et dont tous les directeurs des Bureaux étaient conscients. Croyant dans les vertus de la pédagogie et les progrès de l'alphabétisation pour améliorer les taux de réponse, ils défendaient le recensement nominatif auprès de leurs gouvernements souvent moins enclins ou compréhensifs envers cette participation de masse qu'était le recensement<sup>12</sup>. Membres d'une élite réformatrice issue de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, les statisticiens des Bureaux n'en percevaient pas moins le monde des paysans, des ouvriers, et des artisans au prisme des catégories de leur groupe social. À l'aune de la « civilisation » dont ils se voyaient les représentants, les incompréhensions n'étaient pas interprétées autrement que comme des traces d'un « obscurantisme » résiduel. Les scrupules du directeur hongrois n'étaient donc pas isolés, ne pouvant retenir ses craintes, il confie alors « (mais) nous n'avons affaire qu'avec des masses brutes et incultes », pour conclure son mémoire avec dépit :

« Dans les pays civilisés, ces questions n'offriront pas de grandes difficultés. Mais c'est justement dans ces pays-là que cette question offre le moins d'intérêt, qu'elle ne devient pas, comme on dit, une question brûlante. L'intérêt de cette question et la nécessité de la résoudre ne commence que là où nous nous trouvons en présence de masses moins civilisées, de races mêlées et par conséquent, agitées par des aspirations politiques et sociales qui n'ont pas encore été satisfaites. »

Cette remarque prend aussi sens dans le contexte particulier de la Hongrie, où les revendications naissantes des mouvements slovaques et roumains se répandent et cherchent à s'implanter dans un monde rural qui n'est rattaché ni linguistiquement, ni sur le plan confessionnel et historique, à la Hongrie.

---

<sup>12</sup> Sur la Prusse, cf. Labbé

Le troisième mémoire, qui est le plus long, fut rédigé par Adolf Ficker qui avait travaillé d'abord auprès de Czoernig, pour lui succéder à la tête de la statistique administrative autrichienne. Il l'avait aussi assisté dans la réalisation de son projet de carte et d'ouvrage sur l'ethnographie de la monarchie autrichienne. Ce qui est frappant, c'est que vingt ans après, dans son mémoire comme dans d'autres écrits, il défend une conception peu différente, c'est-à-dire une approche ethnographique et considère toujours le recensement nominatif comme un procédé inadéquat pour l'étude des nationalités. Ficker ouvre à son tour son mémoire avec les multiples et variés sens du concept de nationalité, exposé bien rodé, qui montre que les auteurs puisaient dans le même fond d'idées, de références littéraires, savantes et philosophiques. Passant à la question précise du recensement, c'est tout d'abord le point de vue sur les « populations moins avancées » qu'il sollicite à l'appui de sa réserve envers le relevé de la nationalité : lui-aussi craint « qu'une population moins éduquée ne soit en état de donner une réponse positive à la question sur la nationalité, et que les enquêteurs se trouvent en situation de constater l'exactitude et l'inexactitude de cette réponse sans procéder à une recherche supplémentaire ». Même dans les autres cas, il exprime son scepticisme sur le relevé direct de la nationalité dans un recensement :

« La nationalité n'est pas un moment qui se prête à une recherche individuelle, elle ne peut être tirée ni de l'individu, ni trouvée chez celui-ci, par conséquent elle ne peut être constatée en interrogeant les personnes enquêtées et en vérifiant ensuite leurs réponses »

L'étude des nationalités reste pour Ficker encore l'objet d'une ethnographie qui ne se réduit pas à un critère et à une connaissance chiffrée. Il envisage par conséquent divers caractères de la nationalité – citoyenneté, lieu de naissance ou de résidence, caractères corporels, etc., qui puissent « être relevés et vérifiés à l'échelle de l'individu » et ne retient lui-aussi que la langue car, écrit-il : « si toutes les autres différences nationales sont des caractéristiques d'une nation, la langue est son œuvre, elle est l'expression de son être spirituel ». Il reconnaît que la communauté de langue est plus forte que toutes les autres. Mais précise-t-il :

« Avec la seule constatation de la « langue maternelle » (...), la question de la nationalité d'un individu n'est pas réglée. Le poids politique d'une langue dans un pays mélangé sur le plan national, l'importance de celle-ci dans la culture et les mœurs conduisent aussi, à ce que les membres des autres nationalités en deviennent les citoyens sans vouloir se départir de leur origine nationale. Il se trouve dans les régions frontalières beaucoup de personnes et de familles qui peuvent parler deux langues de manière égale » (p. 209)

Les remarques de Ficker tout comme celles de Keleti étaient inspirées directement par la situation plurilingue de leur Etat. Ficker reconnaissait donc l'utilité de ce critère linguistique dans un recensement, mais contestait seulement qu'il soit exclusif et partout employé, comme l'exigeait Böckh dans ses ouvrages. Mais une fois exposées ses réserves, (rappelée en vérité une approche autrichienne de la nationalité par l'ethnographie), Ficker endosse sa fonction de membre du Congrès et s'acquitte de la mission qu'on lui a confiée. Il a réalisé un premier inventaire des relevés statistiques des différents Etats en s'appuyant sur le réseau des membres du Congrès ; il dispose ainsi d'informations exhaustives, y compris sur les recensements prévus à court-terme. Il livre dans son mémoire les résultats détaillés de la situation de chacun de ces Etats, soit une vingtaine, de l'Autriche, en passant par la Belgique, l'Italie, l'Irlande, etc. jusqu'à l'Egypte, le Brésil, le Canada, y compris ceux qui n'entreprennent pas de relevé sur la nationalité, et qui apparaissent ainsi comme peu nombreux. Les autres cas, en revanche, mettent en évidence la grande diversité de pratiques toujours indexées sur des usages nationaux. À quoi lui sert cet inventaire, par-delà ce premier aperçu complet auquel il donne accès ? D'abord, dans le cadre d'une institution qui doit édicter des règles communes, la diversité des relevés attire nécessairement l'attention sur le besoin d'uniformité des procédures, et justifie les recommandations que Ficker va donner à leur suite. Autrement dit, il ne convient plus de savoir s'il faut ou non relever la nationalité dans les recensements, mais de considérer désormais ce qui existe, pour le faire entrer dans le cadre du Congrès. L'approche de l'échéance de nouveaux recensements, prévus pour 1875, relègue les doutes de Ficker au second plan, et laisse s'exprimer à la place, le directeur du bureau de statistique, le président de la commission autrichienne centrale de statistique, et membre du Congrès de statistique, qu'il est aussi. Il repart donc des dernières résolutions, celles de St Pétersbourg pour introduire son propos :

« La question de l'enregistrement de la nationalité dans un recensement est entrée dans une nouvelle phase depuis que le Congrès international de St Pétersbourg recommanda « la langue parlée » comme un moment obligatoire du recensement pour tous les Etats »

Ficker rappelle aussi que la session avait recommandé pour cela que la rubrique sur la langue figure dans la feuille de ménage, et qu'elle soit remplie pour chaque individu. Ces résolutions servent donc de normes à partir desquelles il évalue, comme il se doit, les pratiques des bureaux, comme conformes ou non. Il signale les principaux manquements qui ressortent des relevés actuels : il y a ceux qui ne s'appuient pas sur les feuilles de ménages mais qui procèdent par une estimation de l'enquêteur ou des autorités locales, ceux qui indiquent

simplement la langue d'un lieu, d'un ménage (un attribut extérieur à l'individu) ; ceux qui restreignent le relevé à une partie de la population (les ressortissants de l'Etat, les résidents permanents, etc.), et ceux qui ne relèvent qu'une langue en particulier, que ce soit le gaélique, le flamand ou le wallon, le finnois. Tous ces relevés contextualisés sont mis à l'index car ils contredisent le plan d'uniformité des recensements.

En conclusion de son mémoire, en trois points clairs, Ficker énonce les règles qui devront être suivies pour le relevé de la langue. Le premier point proclame haut et fort le primat de l'individu, qui est au fondement des nouveaux recensements ; la langue doit être indiquée pour chaque individu du ménage. Le deuxième point stipule que le relevé doit recueillir une seule langue, la *langue familiale*, c'est à dire « *la langue que l'individu emploie habituellement avec sa famille* ». À cet égard, Ficker précise que « le but de l'enquête n'est pas de constater combien de personnes peuvent parler une langue », qu'elle n'est pas un relevé sur les langues. S'il existe plusieurs langues, il invite l'enquêteur à trancher pour choisir la langue principale, et il prend à titre de comparaison, le cas qui se présente quand un individu a plusieurs activités. Enfin le troisième point porte sur la fiabilité des réponses. Comme les autres statisticiens des Bureaux, l'autodéclaration, si suspectée par les autorités, est jugée la meilleure voie pour obtenir une réponse fiable, il faut notamment laisser le chef de ménage décider lui-même, quelle est selon lui sa langue familiale. Ficker affiche comme ses homologues une confiance, qui est aussi une forme de naïveté, dans les effets bénéfiques sur les réponses des explications données aux individus.

La statistique des nationalités ne sera pas discutée lors de la session de Budapest<sup>13</sup>, ni soulevée de nouveau dans le cadre du Congrès, puisque ce fut la dernière session. La montée des désaccords entre la finalité du congrès - être en matière de statistique administrative, une autorité définissant et dictant les procédures à suivre par les bureaux nationaux -, et les Etats-membres, décida de la dissolution du congrès. La disparition du congrès ne mit pas fin aux relations entre les représentants de la statistique administrative ; le réseau qui s'était formé entre eux au fil des sessions demeura, entretenant le même idéal de coordination et d'harmonisation<sup>14</sup>. La création, quelques années plus tard en 1885, de l'Institut International de Statistique le concrétisa sous une forme nouvelle : constitué sur le modèle des sociétés savantes, l'Institut ne dépendra pas de la tutelle des gouvernements.

---

<sup>13</sup> Les motifs ne sont pas donnés, pourtant Keleti fut aussi président de cette session du Congrès.

<sup>14</sup> Voir E. Brian.

## C. Le Congrès comme autorité et comme référence

Une approche strictement nationale de l'histoire de la statistique administrative ne permet pas de comprendre son développement au 19<sup>ième</sup> siècle. La rencontre régulière des principaux responsables des services officiels, la documentation considérable constituée à l'occasion des sessions et diffusée dans les différents bureaux, et enfin l'idéal d'une statistique comparative internationale ; autant de faits que l'histoire de la statistique ne peut négliger. Espace d'échange et de confrontation des pratiques, le congrès fut un lieu de rencontre internationale, mais aussi d'élaboration et de création. Quels furent alors ses effets sur les procédures de dénombrement, et dans le cas particulier de la nationalité, qui nous intéresse ici.

### 1. Des recommandations sans effets sur les pratiques des bureaux ?

Vingt ans après sa création, les membres du Congrès constataient dans le mémoire de Ficker, combien les différences étaient grandes. En 1874, après tant d'hésitations, ils parvenaient tout juste, par la voix de ce mémoire, à clore une liste des recommandations pour les prochains recensements. Dissous peu après, il n'eut pas le temps d'apprécier l'effet des mesures préconisées. Si on procède nous-même à un aperçu, on constate que jusqu'à la Première guerre mondiale, la plupart des bureaux européens relèveront la langue comme critère de la nationalité, non pas la *langue familiale*, mais la *langue maternelle*. On pourrait dire que le modèle prussien l'emporta sur le modèle autrichien, car Ficker distinguait les deux types de langue et s'était prononcé clairement en faveur de la *langue familiale*. Réussite partielle du Congrès car partagée avec les travaux menés de manière parallèle par les statisticiens prussiens. L'Autriche, dont les délégués ne taisaient pas le particularisme et revendiquaient volontiers pour cela l'exception, ne releva au recensement de 1880, ainsi qu'aux suivants, que la *langue usuelle*. La scission avec la Hongrie était nette, puisque le bureau hongrois relevait seulement la *langue maternelle*. Quant à la Belgique, elle continua à enregistrer les *langues connues*. On pourrait, dans chaque cas, trouver des raisons qui expliquent les orientations des Bureaux, car plus qu'aucune autre notion, celle de la nationalité met en jeu des conceptions politiques, des juridictions nationales, et des organisations de l'État, qui diffèrent d'un pays à l'autre, et qui compromettent la standardisation des indicateurs statistiques au niveau international. De même les exposés et les propositions restent-ils étroitement liés aux modèles nationaux des intervenants et aux pratiques de leur bureau : modèle de la Belgique d'abord recommandant une statistique des langues, de l'Autriche

ensuite avec l'ethnographie, puis de la Russie avec la langue maternelle comme indicateur de la nationalité. L'indécision des trois experts consultés doit également être rapportée à l'absence d'une telle statistique dans les recensements menés par leur bureau ; aussitôt qu'elle sera relevée, leur opinion changera.

## **2. L'entente sur les règles de dénombrement**

On peut se demander pourquoi les membres du Congrès mirent vingt ans pour parvenir à ces recommandations. Il ressort bien que le Congrès ne pouvait pas en ce « siècle des nationalismes » infléchir la force des représentations nationales des délégués, qui étaient des matrices puissantes pour penser l'affiliation à une communauté de culture, l'appartenance à l'Etat, au territoire, etc. Il ne pouvait pas y avoir de définition unique de la nationalité, donc d'entente sur l'objet à mesurer à partir d'une définition réaliste de celui-ci<sup>15</sup>. Après de longues hésitations, le thème de la nationalité n'est pourtant pas abandonné, que ce soit grâce à l'obstination de certains statisticiens désireux qu'elle reçût la consécration du Congrès, ou par résignation face à l'expansion des relevés dans les recensements. Les membres du Congrès admettent que la question de l'enregistrement de la nationalité fasse partie de leur agenda, et travaillent à édicter des règles qui doivent être suivies dans les recensements.

Qu'est ce qui explique cet accord ? Parce qu'il y a une adhésion forte à leur conception de la statistique, un partage de valeurs et de références communes sur la statistique administrative, une statistique numérique autour de calculs de moyennes, du recensement, des revendications scientifiques sur la production des chiffres, les statisticiens pouvaient s'accorder au moins sur les conditions posées par la statistique. Cette identité professionnelle balise un espace propre dans lequel « l'entrée » d'une nouvelle matière n'est pas un simple transfert d'une définition élaborée dans un autre domaine d'action, mais suppose une préparation, donc une transformation. L'exemple est net dans le mémoire de Keleti, qui, après avoir fait l'éloge de la pensée sur la nationalité d'Eötvös - grand auteur politique hongrois -, marque ensuite la spécificité de la statistique :

« Lui recherche l'explication de l'idée [...], nous cherchons à donner une explication qui, comprise par l'individu, puisse se prêter à une application pratique et rendre possible le dénombrement tel que le requiert la statistique ».

---

<sup>15</sup> On est ici dans le cadre de « l'objectivité communautaire » définie par Theodore Porter (1996).

L'accord sur la méthode du recensement qui doit s'appliquer à toutes les matières enquêtées, supprime les dissensions : utilisation d'un critère unique, relevé individuel et par autodéclaration, relevé exhaustif sur l'ensemble de la population, au moyen d'un questionnaire par ménage. En outre, l'entente sur la méthode clôt la récurrente question de la fiabilité, parce qu'elle tranche entre des cas multiples, suscite la confiance de l'enquêté par l'autodéclaration et des explications.

Que dans les années 1860-1870, on débattît du relevé de la nationalité par la statistique à l'échelle internationale, qui réunissait des délégués envoyés par leur Etat - de la Prusse, de la France, Italie, Autriche, Hongrie, Russie -, peut paraître une gageure, et conduit à se demander comment le Congrès et son idéalisme international en ont été si peu ébranlés. La solidité de l'institution se comprend à la lumière de la réponse que le Congrès apporta à la double revendication d'administrateur et de savant, caractéristique de la position du statisticien des Bureaux. Il fut le lieu de l'élaboration des règles de production des chiffres, dont le respect en garantissait alors l'exactitude, la scientificité et donc la comparabilité, condition et objectif d'une statistique internationale (Brian, 1989). Aussi, pour conclure brièvement sur le cas de la nationalité, il importait finalement moins de définir la nationalité, que de souligner pour les bureaux réalisant son enregistrement, quelles étaient les règles à suivre pour que les chiffres sur la nationalité soient exacts et comparables.

L'aperçu des procédures mises en place par les Bureaux pour les recensements de la fin du 19<sup>e</sup> siècle pourrait contredire cette conception du Congrès. Or, le Congrès restait une institution légitimatrice importante. Ceci s'explique par son influence qui ne se mesure pas seulement dans l'application de ses recommandations par les Bureaux, mais dans la référence aux sessions et aux résolutions en tant que moments instituants et fondateurs (Brian, 1989). C'est aussi une référence active : des modifications sont présentées dans la continuité des débats, comme inscrite de facto dans l'espace international ouvert par les Congrès. Une référence qui réactive une communauté internationale légitimatrice et la renouvelle en même temps.

## **Bibliographie**

### **Sources :**

BÖCKH R., „Die statistische Bedeutung der Volkssprache als Kennzeichen der Nationalität“, *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, Berlin, 1866, réédité dans H.

Haarmann (ed.), *Sprachenstatistik in Geschichte und Gegenwart*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, 1974.

BÖCKH R., *Der Deutschen Volkszahl und Sprachgebiet in den europäischen Staaten. Eine statistische Untersuchung*, Berlin, Verlag von J. Guttentag, 1870.

CZOERNIG, Karl von, *Ethnographie der oesterreichischen Monarchie mit einer ethnographischen Karte in 4 Blättern*, Kaiserlich-Koenigliche Direction der Administrativen Statistik, Wien, 1855-1857.

FICKER Adolf, *Gutachten über die Constatirung der Nationalitäts- und Sprach-Verhältnisse einer Bevölkerung*, Wien, 1874.

KELETI Charles, *Qu'est ce que la nationalité ? Mémoire rédigé en vue du IXe Congrès international de statistique*, Budapest, 1874.

LEGOYT A., *L'émigration européenne*, Paris, Guillaumin, 1861.

LEGOYT A. , « Les congrès de statistique et particulièrement le congrès de statistique de Berlin », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1863, p. 271- 285.

*Compte-Rendu de la troisième session du Congrès International de Statistique*, Vienne, 1857.

*Congrès international de Statistique. Compte rendu de la Huitième session à St-Pétersbourg*, 1872.

Compte-Rendu des travaux du Congrès international de Statistique, réuni à Bruxelles, les 19,20, 21 et 22 septembre 1853.

### **Littérature secondaire :**

BLUM Alain, GOUSSEFF Catherine, « Statistiques ethniques et nationales dans l'Empire russe et en URSS » in J.L. Rallu, Y. Courbage, V. Piché, *Anciennes et nouvelles minorités*, Paris, John Libbey / INED, 1997, pp. 49-72.

BRIAN Eric : « Observations sur les origines et sur les activités du Congrès international de statistique (1853-1876) », *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, volume LIII, La Haye, 1989.

BRIAN Eric : "Statistique administrative et internationalisme statistique pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle", *Histoire et Mesure*, 1989.

BRIAN Eric : « Bibliographie des comptes-rendus officiels du Congrès International de Statistique (1853-1878) », *Annales de Démographie Historique*, 1990.

- BRIAN Eric : « Transactions statistiques au XIXe siècle. Mouvements internationaux de capitaux symboliques, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, 5, 2002.
- CADIOT Juliette : *Le Laboratoire impérial. Russie - URSS (1860-1940)*, CNRS Editions, 2007.
- DESROSIERES Alain : « L’histoire de la statistique comme genre : styles d’écriture et usages sociaux », *Genèses*, 39, 2000.
- DUCREUX Marie-Elizabeth, « Langue et Histoire. L’Europe centrale entre l’érudition et la tradition 1760-1810 », in Frédéric Barbier (éd.), *Est-Ouest : Transferts et réceptions dans le monde du livre en Europe (XVIIe – XXe siècles)*. Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 2005..
- HOOCK Jochen : « D’Aristote à Adam Smith : quelques étapes de la statistique allemande entre le XVIIIe et le XIXe siècle », in *Pour une histoire de la statistique*, Paris, INSEE, tome 1 : 477-492, 1977.
- HORVATH R. A., « Le développement de la statistique officielle dans l’empire austro-hongrois et en Allemagne de 1789 à 1889 », *Bulletin de l’Institut International de Statistique*, volume LIII, La Haye, 1989.
- LABBE Morgane, « Dénombrer les nationalités en Prusse au 19<sup>ième</sup> siècle : entre pratique d’administration locale et connaissance statistique de la population », *Annales de Démographie Historique*, 2003, 1.
- LABBE Morgane, « La carte ethnographique de l’empire autrichien : la multinationalité dans « l’ordre des choses » », *Le Monde des cartes*, Revue du Comité Français de Cartographie, 2004, n° 180.
- LEVY Paul, « La statistique des langues en Belgique », *Revue de l’Institut de Sociologie*, Bruxelles, 1938, 18.
- PATRIARCA Silvana, *Numbers and Nationhood. Writing statistics in 19<sup>th</sup> Italy*, Cambridge University Press, 1996.
- PORTER Theodore, *Trust in Numbers*, Princeton Univ. Press, 1996.
- STAGL Justin, “A. L. Schlözer and the Study of Mankind according to Peoples”, in Justin Stagl, *A History of Curiosity: the theory of travel, 1550-1800*. Chur : Harwood Academic Publisher, 1995.
- WESTERGAARD, Harald, « *Contributions to the History of Statistics* », London, 1932